



Lausanne, 2 et 3 juin 2022

LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

REGARDS CROISÉS DE DROIT COMPARÉ
ET DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
ENTRE EUROPE ET PAYS DU MAGHREB

Le Consortium euro-méditerranéen droit et famille



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law



Universität
Zürich ^{UZH}

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Centre de droit comparé,
européen et international

La Solidarité Familiale - Programme

Jeudi, 2 juin 2022

13h45	Ouverture du colloque Marie Lamarche, Université de Bordeaux Lukas Heckendorn Urscheler, Institut suisse de droit comparé Andrea Bonomi, Université de Lausanne
SESSION 1	La solidarité familiale en droit comparé
14h00-14h30	La solidarité familiale en droit comparé: tendances récentes, développements futurs Jean-Louis Renchon, Université catholique de Louvain
14h30-15h00	Points de divergence entre l'Europe et le Maghreb Roberta Aluffi, Université de Turin Rachida Jelassi Belkhiria, Université de Tunis El Manar
15h00-15h30	Pause-café
SESSION 2	Le droit international privé des obligations alimentaires: les instruments de La Haye de 2007
15h30-16h00	La Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments du 23 novembre 2007 Michel Farge, Université Grenoble Alpes
16h00-16h30	Le Protocole de La Haye sur la loi applicable aux obligations alimentaires du 23 novembre 2007 Andrea Bonomi, Université de Lausanne
16h30-17h30	Table ronde sur les instruments de La Haye de 2007 Philippe Lortie, Conférence de La Haye de droit international privé (à confirmer) Sandra John, Office Fédéral de la Justice Jean Sagot-Duvauroux, Université de Bordeaux
18h00	Clôture de la première journée

Vendredi, 3 juin 2022

SESSION 3	Ateliers thématiques
9h00-9h45	La solidarité familiale au sein des différentes formes d'union Malika Boulouar, Université d'Oran 2 Malika Bouziane, Université d'Oran 2 Sandrine Sana, Université de Bordeaux et Université de Polynésie française Jehanne Sosson, Université catholique de Louvain
9h45-10h30	La solidarité intergénérationnelle au sein des différentes formes de famille Lukas Heckendorn Urscheler, Institut suisse de droit comparé Jean-Jacques Lemouland, Université de Pau et des pays de l'Adour Olfa Triki, Université de Tunis
10h30-11h00	Pause-café
11h00-11h45	La solidarité familiale après le décès: de la réserve successorale à d'autres mécanismes de protection Walter Boente, Université de Zurich Hugues Fulchiron, Université Jean Moulin Lyon III Hicham Lakhsassi, Université Mohammed V de Rabat
11h45-12h30	La contractualisation de solidarité familiale: tendances et résistances Jean-Louis Van Boxstael, Université catholique de Louvain Alain Devers, Université Jean Moulin Lyon III Luciano Olivero, Université de Turin
13h00	Clôture du colloque

Inscription en ligne www.unil.ch/dcdip/SolidariteFamiliale
Frais de participation CHF 150.-
Participation gratuite Enseignants et chercheurs
Contact: Marie Papeil → news.isdc@unil.ch

Accès

La Conférence aura lieu dans les locaux de l'Institut suisse de droit comparé, sur le campus universitaire de Lausanne-Dorigny, à environ 6 km du centre-ville de Lausanne. Le bâtiment est situé en bordure de la route cantonale, entre le bâtiment Internef et le bâtiment Unicentre.

En avion: L'aéroport le plus proche est celui de Genève-Cointrin (env. 60 km), avec la possibilité de prendre le train pour Lausanne à l'aéroport.

En train: A la gare de Lausanne, prendre le Métro m2, direction Croisettes jusqu'à la station Lausanne-Flon (1er arrêt). Prendre ensuite le Métro m1 jusqu'à la station UNIL-Chamberonne (6e arrêt) et suivre le panneau indicateur « Institut suisse de droit comparé ».

En voiture: Par l'autoroute A1 ou A12/A9, prendre la direction Lausanne-Sud, puis la sortie Université-EPFL. L'Institut suisse de droit comparé se trouve à droite, au premier giratoire après la sortie d'autoroute. Un panneau indique son parking.

→ Plan interactif, [cliquez ici](#)

Paiements

A réception de votre inscription en ligne, vous recevrez une confirmation automatique. La facture vous parviendra 1 à 2 semaines avant le début de la conférence. Les frais bancaires sont à la charge des participants.

Annulation

Seules les demandes d'annulation écrites seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir avant le 20.05.2022. Dans ce cas, la finance d'inscription sera remboursée, sous déduction de CHF 50.- pour les frais administratifs. Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégrale ment, même en cas de non-participation au colloque.

ISDC - Institut suisse de droit comparé

Dorigny - CH-1015 Lausanne, Suisse

Le Consortium euro-méditerranéen droit et famille

